

COMMUNE DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

Hôtel de Ville
Place Félix EBOUE
97140 CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE



REPONSES AUX QUESTIONS DES CANDIDATS

MARCHE DE SERVICES

PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHE N°

2026-003

Questions au 03 août 2026

Question n° 1 : Nous souhaitons réaliser une visite des sites concernés par les lots 1 et 2. Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer vos dates et heures de visites afin de convenir d'un rendez-vous pour chacun de ces lots.

Réponse : Les visites ne sont pas prévues dans le cadre de la consultation, nous reviendrons vers vous afin de vous communiquer les modalités de celle-ci conformément à votre demande.

Question n° 2 : Bonjour, -Pouvez-vous fournir un BPU-DQE rectifié comportant une formule de calcul du montant total et les quantités propres à chaque lot ? -La ligne B.3 du DQE du lot 2, reprenant les surfaces de 365 m² et 208 m², doit-elle être supprimée ?

Réponse : Les quantités propres à chaque lot sont indiqués dans le DQE. La formule de calcul est à insérer par vos soins.

Une correction a été apportée au DQE du lot n° 2.

Question n° 3 : Comment le nombre annuel d'interventions doit-il être intégré dans le DQE ? - Les 236 m² du CLSH doivent-ils être tarifés en quotidien, mensuel ou selon deux prix distincts ? - Bézard fait-il partie du lot 2 ? Dans l'affirmative, quel bâtiment

Réponse : Le nombre d'intervention ne doit pas être intégré dans le DQE, les prix sont exprimés en m². La section bézard ne fait pas partie du marché.

Question n° 4 : Bonjour, Sauf erreur de notre part, la visite des sites n'est pas mentionné dans le DCE. Serait-il possible d'en planifier ?

Réponse : Les visites ne sont pas prévues dans le cadre de la consultation, nous reviendrons vers vous afin de vous communiquer les modalités de celle-ci conformément à votre demande.

Les candidats souhaitant effectuer une visite doivent prendre l'attache de la collectivité par le biais du profil acheteur. Les éléments relatifs à la visite seront communiqués.

Questions au 05 août 2026

Question n° 5 : Bonjour Y a-t-il du personnel à reprendre dans le cadre de l'article 7 de la convention collective des entreprises de propreté ? Si oui, merci de nous transmettre les éléments de masse salariale.

Réponse : Il n'y a pas de reprise de personnels à effectuer

Question n°6 : Bonjour, 10. Le terme « bimestriellement » du BPU désigne-t-il une intervention tous les deux mois ?

Réponse : il s'agit bien d'intervention bimestrielle soit tous les deux mois